

*DISCOURS de M. LIONEL BEFFRE - HAUT-COMMISSAIRE  
DE LA REPUBLIQUE*

*Pour le 26<sup>ème</sup> congrès des communes de Polynésie*

*14 SEPTEMBRE 2015*

Monsieur le président de la Polynésie française,

Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Madame et Monsieur les députés, Madame la Sénatrice,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Monsieur le Vice-président du Conseil économique, social et culturel,

Mesdames et Messieurs les représentants à l'Assemblée de Polynésie française,

Monsieur le président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française,

Monsieur le président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Communale,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les maires délégués, les adjoints et conseillers municipaux,

Mesdames, messieurs les chefs de services de l'Etat, du Pays et des communes,

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir de me trouver parmi vous pour ce 26<sup>ème</sup> congrès des communes de Polynésie française et premier congrès de la

mandature 2014-2020. Ce rendez-vous, désormais classique, constitue un temps d'échange et de travail particulièrement précieux et important pour évoquer l'ensemble des sujets et préoccupations des communes.

Je tiens, d'abord, à remercier vivement le Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPC) et son président, M. Cyril TETUANUI, qui ont rendu possible et organisé ce rendez-vous.

J'associe à ces remerciements également la commune de Pirae et son maire, le Président Edouard FRITCH, qui nous accueillent pour cette édition 2015.

Vous avez souhaité traiter, cette année, d'un thème fort ambitieux : « *Le monde communal à la conquête de nouveaux horizons* ». La conquête de nouveaux horizons se conjugue avec la question indissociable des compétences et des moyens de les exercer. Il me semble, à cet égard, légitime que les communes s'interrogent sur leurs réelles capacités d'action, en matière économique et sociale, dans l'environnement juridique, technique et, pourquoi ne pas le dire, politique qui est le leur.

J'ai étudié avec intérêt le riche programme de ces quelques jours et les sujets qui seront traités lors des ateliers : vous allez débattre du rôle des communes dans les domaines économiques et sociaux. Vous allez

aussi poser la question des évolutions à envisager pour développer les compétences des communes.

C'est une ambition légitime aujourd'hui, en temps de crise, pour les maires, de vouloir apporter assistance à leurs concitoyens. Vous cherchez à trouver des solutions pour développer économiquement vos communes et apporter des réponses aux problèmes sociaux.

Sur ces sujets, je tiens à profiter du temps de parole que vous avez bien voulu m'accorder pour vous donner mon point de vue, le point de vue de l'Etat.

Pour que les communes deviennent un moteur économique sur leur territoire, elles doivent, d'abord, consolider les bases sur lesquelles construire le développement économique. Il existe donc un certain nombre de **points de passage obligés**, des conditions à remplir en quelque sorte, tels que :

1. mettre en œuvre vos compétences dans le domaine des services publics environnementaux,
2. résoudre les problèmes fonciers,
3. disposer d'équipes compétentes et motivées au sein des services communaux,
4. assurer la sécurité des biens et des personnes.

Car un territoire ne se développera que si les besoins élémentaires de la population, mais aussi des touristes qui viennent le découvrir, sont satisfaits.

Je vais revenir, si vous me le permettez, sur ces quatre points en précisant l'accompagnement de l'Etat que vous êtes en droit d'attendre.

### 1. Premièrement, *les services environnementaux*

Pour attirer les investisseurs, les entreprises et les touristes, les communes se doivent de proposer des services environnementaux de qualité. C'est une nécessité touristique, écologique et de santé publique.

Vous avez déjà cette compétence. Certaines communes se sont déjà engagées pleinement et ont créé des services environnementaux performants. Cela a permis, à court terme, par des investissements, de créer de l'activité et de l'emploi et sur le long terme de permettre la croissance et le développement économique de la commune.

Il s'agit, tout d'abord, d'assurer la distribution d'eau potable pour tous. Plus que jamais, l'eau c'est la vie. Ce sujet sera de plus en plus au centre des enjeux et débats au niveau national, certes, mais également au niveau mondial.

Il ne faut pas, non plus, négliger le traitement des eaux usées, tout en s'adaptant aux différents contextes de nos archipels. L'assainissement collectif ne sera évidemment pas possible partout. Toutefois, a

minima, un assainissement non collectif contrôlé et règlementaire sera indispensable.

Les efforts sur la collecte et le traitement des déchets doivent également être poursuivis.

Ce travail sur les déchets et l'assainissement permettra de préserver un des trésors de la Polynésie française et son atout principal pour son développement: l'environnement.

Je me réfère au très bon document, élaboré récemment par le Pays et intitulé « stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 », où il est indiqué que « pour optimiser le développement du tourisme, un travail important reste à accomplir en termes d'accès à l'eau potable, d'énergies renouvelables et de production ainsi que de traitement des déchets ».

Sans ces services de base, le développement économique n'est pas possible ou tout du moins, il ne sera pas durable.

Sur ces sujets que vous connaissez bien, la Polynésie française a obtenu un report des délais dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. Vous devez, d'ici à 2024, organiser les services de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Ces échéances peuvent paraître lointaines, mais il n'en est rien. Vous le savez mieux que quiconque, compte tenu des études préalables nécessaires, des procédures à mettre en œuvre, il faut agir rapidement pour pouvoir respecter ces délais.

Comme je vous l'ai dit, l'Etat est présent pour vous épauler afin de mettre en place ces projets. La Ministre des Outre-Mer a signé le 9 mars dernier avec le Président du Pays le contrat de projet relatif aux investissements communaux pour la période 2015-2020. **Ce contrat est doté de 12 milliards de francs sur 6 ans.** Il vous permettra de vous aider dans le financement de vos projets de services environnementaux.

Nous avons déjà programmé, avec vous et avec le Pays, 10 projets structurants lors du dernier comité de pilotage qui représentent 2,18 milliards de francs d'investissement dont 85% sont financés à parts égales par l'Etat et la Polynésie française soit 1,85 milliards de francs.

Il s'agit de projets de gestion des déchets à Bora-Bora, à Raivavae ou à Punaauia ou de projets sur les réseau d'eau potable à Pirae, Manihi, Arue, Moorea, Huahine, ou Tiararapu Est.

Au-delà de cette aide financière, vous pouvez aussi compter sur l'appui des Chefs des subdivisions administratives : Christophe LOTIGIÉ, Eric ZABOURAEFF, Denis MAUVAIS et Thierry HUMBERT et tous leurs collaborateurs qui sont vos interlocuteurs directs. Vous pouvez vous appuyer aussi sur les directions du Haut-Commissariat et notamment : la Direction de l'ingénierie publique et la Direction des interventions de l'Etat.

2. Le deuxième prérequis, qui permettra d'accompagner le développement économique, est la **résolution des problèmes fonciers**.

Vous butez souvent sur une question primordiale et récurrente quand vous souhaitez mettre en œuvre des projets : celle de l'assise foncière. Les affaires sont particulièrement complexes dans ce domaine. Du fait de l'absence de partage, parfois sur plusieurs générations, il est fréquent que plusieurs centaines de personnes soient parties à un même litige foncier. Cela nécessite des recherches généalogiques longues et coûteuses et l'intervention d'un géomètre expert retardant ainsi la résolution des conflits. Le délai moyen de traitement de ce type de contentieux est donc de plus de 5 ans.

L'Etat et le Pays ont beaucoup travaillé sur cette question et nous nous efforçons de lever les obstacles que vous rencontrez.

Je tiens donc à vous faire part des progrès réalisés dans ce domaine.

A partir du travail réalisé par le député Edouard FRITCH, et sur sa proposition, le ministère de la Justice a décidé de mettre en place un tribunal dédié à ces questions : **un tribunal foncier** par la loi du 16 février 2015.

A l'issue d'un échange de parcelles envisagé entre l'Etat et le Pays, ce tribunal pourrait voir le jour sur le site de l'ex-hôpital Vaiami à Papeete.

Des fonds ont déjà été affectés par la Garde de sceaux pour réaliser les études préalables et nous avons pour objectif que ce tribunal soit livré à la fin de l'année 2016.

Mais, d'ores et déjà, un renfort humain en magistrats et en personnel est arrivé à Papeete. Deux juges et du personnel de greffe ont pris leurs fonctions cet été et dès le 1<sup>er</sup> octobre, dans deux semaines, il y aura trois sections des terres au tribunal, à la place d'une actuellement. Cela veut dire que dès le 1<sup>er</sup> octobre, le tribunal pourra traiter trois fois plus de dossiers qu'actuellement.

Cela permettra de résorber progressivement le stock des dossiers en attente et d'améliorer le temps de réponse, en espérant ainsi que ces obstacles seront levés pour la mise en œuvre des projets économiques. C'est une première réponse à la question posée dans son intervention par le Président Cyril TETUANUI. Le tribunal foncier ne règlera pas tout, bien sûr. Il n'est pas un coup de baguette magique, mais il est, assurément, un progrès significatif.

3. Le troisième point de passage obligé, c'est de disposer de collaborateurs compétents dans le cadre de la **mise en œuvre de la réforme de la fonction publique communale.**

Il ne se fait pas de grandes choses sans équipes efficaces et motivées.



Vous avez, en effet, besoin d'être accompagnés par des équipes compétentes en matière administrative et technique pour mener à bien vos missions, surtout si vous voulez étoffer ces missions. La question de la fonction publique communale est donc primordiale.

Une ordonnance a été prise en 2005 pour réformer la fonction publique communale. Elle est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> août 2012. Elle concerne près de 4 400 agents.

Je sais que vous appliquez progressivement les nouveaux textes sans trop de difficultés et que le processus d'intégration est en bonne voie. Néanmoins, il reste encore à traiter le cas de certains agents non titulaires qui ne souhaitent pas devenir fonctionnaires. Leur évolution était gelée par l'ordonnance de 2005.

Une réflexion a été menée par l'Etat, les collectivités et les organisations syndicales et nous sommes parvenus à un accord pour que soient insérées au projet de loi d'actualisation du droit de l'outre-mer plusieurs dispositions. D'ailleurs, le conseil Supérieur de la Fonction publique Communale a approuvé, à l'unanimité, ces propositions lors de sa séance du 23 février dernier. Je m'en réjouis.

Aujourd'hui, près de 1500 agents non titulaires ont intégré la fonction publique communale. Je vous encourage donc à poursuivre vos efforts

dans la mise en place de cette réforme qui est indispensable pour vous permettre de mener à bien vos projets.

4. Le dernier prérequis pour le développement économique que je souhaite évoquer, c'est **la sécurité des personnes et des biens**. Sans la sécurité, tout projet de développement est voué à l'échec. Les entrepreneurs, les artisans, les touristes ne veulent pas risquer des vols, des agressions, des menaces... La question de la sécurité constitue un élément essentiel de leurs choix d'abord d'investir et, ensuite, d'investir ici ou là.

Ce sujet rejoint d'ailleurs un des thèmes que vous allez traiter : l'intervention des communes dans le domaine social. Puisqu'en effet, la prévention de la délinquance passe bien souvent par un traitement de situations sociales difficiles qui peuvent engendrer de la violence.

Nous remarquons depuis le début de l'année, une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des atteintes aux biens.

De mon côté, j'ai donc demandé aux équipes de la Police et de la Gendarmerie Nationale de mettre en œuvre un plan d'action dédié et de redoubler leurs efforts pour améliorer ces indicateurs au travers, notamment, d'une présence renforcée sur la voie publique, dans vos communes, et aux côtés de vos polices municipales.

En effet, nous devons travailler ensemble, main dans la main, pour prévenir et lutter contre la délinquance.

Dans certaines communes, il existe déjà des instances pour traiter ces sujets et pour mettre en place des plans d'actions avec tous les acteurs concernés : ce sont les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ils sont présidés par les Maires et ils permettent de définir une action préventive concrète et au cœur des préoccupations des habitants. Ces conseils existent dans plusieurs communes : Mahina, Uturoa (Raiatea), Taiarapu-Est, Pirae, Faa'a, Pajara et Punaauia. Je vous invite à poursuivre vos efforts, à faire vivre ces conseils et à en créer de nouveaux, si vous le jugez utile, là où ils n'existent pas. Il n'est pas question de constituer des comités Théodule supplémentaires, qui se contenteraient de parler et d'observer sans agir. Au contraire, je souhaite que des décisions concrètes et pragmatiques soient prises, régulièrement, à partir des données qui vous sont fournies sur la situation de la délinquance.

Vous représentez, pour la population, le premier élu de proximité. Quelle que soit la construction juridique ou la répartition des compétences entre les administrations, le Maire reste souvent pour le citoyen le premier recours, je comprends donc votre souhait d'avoir quelques moyens et compétences pour agir en ce domaine.

Vous êtes au plus près des habitants, vous connaissez parfaitement votre territoire, vous êtes donc un acteur incontournable de la prévention de la délinquance. Je compte sur vous et, dans ce domaine aussi, les administrateurs vous épauleront en vous fournissant toutes les données qui vous seront nécessaires.

\*\*\*

Au-delà de ces questions économiques et sociales, je sais que vous allez traiter d'autres thèmes et notamment celui de l'organisation communale. Dans ce domaine, je souhaite exposer les contours et les contraintes du débat qui a pu déjà avoir lieu au sein du SPC.

Les lois du 17 mai et du 15 novembre 2013 ont modifié le mode de scrutin pour cinq communes de plus de 3 500 habitants ne comprenant que des communes associées de plus de 1000 habitants. Il a été modifié notamment à Bora-Bora, Hitiaa O Te Ra, Tairapu-Ouest, Tairapu-Est et Teva I Uta. A l'issue des élections du 23 et 30 mars 2014, nous avons été confrontés à des difficultés quand des maires délégués de communes associées appartenaient à une mouvance politique différente de celle du parti majoritaire dans la commune associée.

Nous sommes tout à fait conscients des problèmes que cela pose en termes d'expression démocratique. L'Etat avait donc proposé une modification de la loi qui aurait prévu que le maire délégué d'une

commune associée soit obligatoirement choisi parmi les élus de la liste arrivée en tête dans la commune associée.

Vous avez souhaité vous concerter pour faire émerger un consensus sur cette question, ce qui est tout à fait légitime et que la Ministre des Outre-Mer a accepté.

Aujourd'hui, je souhaite vous rappeler l'importance de mutualiser les services communaux et d'atteindre des tailles critiques qui vous permettront de mettre en place de manière plus efficace les services publics communaux notamment.

Il est difficilement envisageable, en effet, d'aller vers une solution qui aurait pour conséquence la division des communes. Au niveau national, c'est une tendance au regroupement et à la mutualisation des compétences et des moyens des communes qui est en marche et non l'inverse.

Je prendrai donc connaissance avec grand intérêt des conclusions de vos débats à ce sujet.

**Avant de conclure**, et dans le prolongement des propos du Président Edouard FRICHTH, je voudrais confirmer aux six communes concernées (Papeete, Faaa, Pirae, Arue, Mahina et Tairapu Est) que nous mettons tout en œuvre, avec le Pays, pour aboutir, enfin, à la signature du contrat de reconversion des sites de défense (CRSD) à la fin de l'année. La cession aux communes concernées, à l'euro symbolique, des anciens terrains militaires dans le cadre de ce contrat sera également un vecteur de développement pour ces collectivités,

mais aussi de toute la Polynésie française, compte tenu des projets susceptibles de voir le jour (zones d'activités économiques, logements,...).

Je tiens d'ailleurs à vous rappeler, pour finir, que ce sera grâce à un transfert de compétences, du Pays aux Communes, que le CRSD pourra voir le jour.

Vous l'aurez compris, je tenais à vous assurer que l'Etat travaille pour favoriser le développement économique des communes. Nous mettons en place les outils qui vous permettront de développer vos territoires.

Je suis arrivé au terme de cette intervention sur un sujet, les communes, aussi passionnant qu'inépuisable. Il me reste à vous souhaiter des débats riches et fructueux pour la suite de ce congrès.